

Note explicative
Règlement de Police - PMR – rue Buissonnet

création d'un emplacement pour personnes handicapées à la rue Buissonnet , du côté pair le long du n°82 à Harchies. La mesure est matérialisée par un signal E9F avec panneau additionnel reprenant le pictogramme des personnes handicapées et d 'une flèche de réglementation sur courte distance avec la mention « 6M ».

Un cheminement piéton d'1,5 m de large est à laisser côté façade.